

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mars 2026

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 10 mars 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 05 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Éric MOISAN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Natacha CARRO, Servane GESRET, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR, Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Gwendoline FELIN, Thierry LEBOUCHER, Eric MOISAN, Malika TOUBLANC, Julie POUPART

Etaient absents excusés :

Madame Marie-Sergine BEZARD, Monsieur Pierre AUVRET

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Néant

Secrétaire de séance : Madame Mauricette DIRR

CM 05.03.2026	Programme éclairage public 2026 – Devis du SDE	Délibération n° 2026-034
---------------	--	-----------------------------

Rapporteur : Éric MOISAN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Jugon-les-Lacs a transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE), celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A et percevra de Jugon-les-Lacs une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 16 décembre 2022 d'un montant de 35 750.00 €.

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation de Jugon-les-Lacs sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du SDE se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide

- **D'approuver le projet « de la rénovation de 40 foyers de style de plus de 30 ans sur la commune de Jugon-les-Lacs » présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 59 400.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % des frais de maîtrise d'œuvre)**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Eric MOISAN

